



Fiche d'inscription individuelle MINEURS

Saison 2008/2009 Section

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ___/___/___ Sexe : M/F

Adresse : _____

N° Sécurité sociale : _____ Tel domicile : _____ Tel portable : _____

Je souscris à une assurance complémentaire aux garanties de base de la licence assurance.

Je renonce à une assurance complémentaire aux garanties de base de la licence assurance.

Informations médicales

Nom du médecin traitant : _____ tel : _____

L'enfant suit-il actuellement un traitement : OUI NON

Si oui, lequel : _____

Allergies : _____ Allergie à l'aspirine : OUI NON

Recommandations des parents : _____

Parents/Représentant légal adresse : _____

Nom / Prénom : _____ Tel 1 : _____ Tel 2 : _____

Nom / Prénom : _____ Tel 1 : _____ Tel 2 : _____

A L'ATTENTION DES PARENTS (IMPORTANT) :

-Les accompagnateurs des adhérents mineurs doivent **IMPERATIVEMENT** s'assurer de la présence des responsables de la section, des éducateurs ou du professeur de sport avant de laisser les enfants.

-L'adhésion à l'Entente Sportive de Bruges (ESB) ne sera effective qu'après présentation du dossier d'inscription **complet** remis par la section. Le dossier d'inscription devra comprendre notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (avec, le cas échéant, la mention « en compétition »). Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des Statuts de l'ESB.

-Aucun joueur mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale

AUTORISATION PARENTALE

Nom du représentant légal : _____,

-autorise mon enfant à adhérer à l'Entente Sportive de Bruges et à participer aux différentes activités sportive de la saison.

-autorise l'encadrement à transporter mon enfant sur les lieux des manifestations (compétitions, sorties, etc...) : OUI NON

-autorise l'ESB à utiliser les photos de mon enfant pour la communication ou les bulletins d'information de la section ou de l'ESB (dont magazine **Info Sports**) : OUI NON

-autorise l'encadrement, en cas de maladie ou d'accident à prendre toutes les mesures d'urgence, y compris l'hospitalisation : OUI NON

-autorise mon enfant à quitter seul le lieu de son activité : OUI NON

-sans cette autorisation (et uniquement si le domicile se situe à proximité du lieu de l'activité), aucun enfant mineur ne pourra quitter seul le lieu de son activité. Après les cours, et passé un délai raisonnable, si personne n'est venu chercher l'enfant, il sera confié, conformément aux préconisations du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à des agents de la police municipale-

-autorise les responsables de la section à confier mon enfant aux personnes désignées ci-après : _____

A Bruges, le _____
« lu et approuvé »

Signature